Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-212901771-20261012-2026DCM075-DE

*Commune de Plouarzel*
*Ti ker Plouarzhel*
*Département du Finistère*
*Penn ar Bed*

**Date de convocation :** 5/10/2026
**Date d'affichage :** 5/10/2026

**Nombre de conseillers :**

**En exercice** : 27
**Présents** : 20
**Votants** : 26

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt six**
**le douze octobre**
**à vingt heures trente minutes**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur André TALARMIN, doyen.

**Présents :** M. Talarmin, Mme Conq, Mme Evain, M. Batany, Mme Chentil, M. Cloitre, Mme Hoarau, M. Provotal, M. Roudaut, M. Jezequel, Mme Lannuzel, Mme Jestin, M. Petton ; Mme Bouvier, M. Jestin, , M. Berthou, , Mme Dulchain, Mme Viala, Mme Drezen, M. Le Coz, Mme Bescond

**Absents représentés** : M. Patrice Leguet qui a donné pouvoir à Mme Monique Hoarau ; Mme Floriane Kerdranvat qui a donné pouvoir à M. Sébastien Berthou, M. Le Bris qui a donné pouvoir à M. Ronan Jézéquel, Mme Deroo qui a donné pouvoir à Mme Clarisse Viala, M. Quemeneur qui a donné pouvoir à M. Talarmin

**Absents :** , M. Bourles

**Secrétaire** : Eric Roudaut

| 2026DCM075 | **CESSION TERRAIN KERVEULEUGAN (DE TAISNE)** |
|---|---|

**Exposé** :
Suite à la désaffectation du site militaire inutilisé dénommé « Rodiogoniomètre de Kerdraziou », la commune de Plouarzel a acquis auprès de l'État la parcelle ZT n°15. Cette parcelle en nature de terre agricole a une surface de 12 061 m². Elle a été évaluée par le service des domaines, par un avis du 23 juin 2026 à 8 322€ (0.69€/m²) soit le prix d'acquisition par la commune.



Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale (PED) en date du 23 juin 2026,
Vu la demande de M. de Taisne pour acquérir cette parcelle,

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-212901771-20261012-2026DCM075-DE

**Délibération :**
Après en avoir délibéré, le conseil municipal est invité à :

- Décider de la vente de la parcelle ZT n°15 à M. de Taisne pour un montant de 8322€ ;
- De donner pouvoir au Maire ou à son représentant de signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment l'acte de cession.

**Décision du conseil municipal** : adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré à Plouarzel les mêmes jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme du Registre des Délibérations.

Le Maire,
André TALARMIN.

| | |
|---|---|
| Certifié exécutoire | La présente délibération peut fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité. |